

CHARTE Lieu de santé sans tabac

- **Mobiliser** les décideurs. **Sensibiliser** tous les professionnels. **Informer** les usagers.
- Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.
- Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.
- Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.
- 5 Faire accepter et respecter la réglementation en vigueur.
- 6 Installer, maintenir et actualiser la signalétique obligatoire et non obligatoire.
- Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les professionnels hospitaliers.
- **Multiplier les initiatives** pour devenir Lieu de santé promoteur de santé.
- Assurer la continuité des actions et se doter des moyens d'évaluation.
- 10 Informer, convaincre et être persévérant.

Le président de la commission médicale d'établissement,

Alain BONNIN

Le Directeur Général,

Freddy SERVEAUX

Le 30 novembre 2023



